



Ville de Vaudreuil-Dorion

PLAN D'ACTION MUNICIPAL

POUR LA RÉDUCTION DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE

N° révision	Date	Description	Par
00	2022-08	Création du rapport	Christian Gendron
01	2024-01	Mise à jour du plan d'action (Ajout démarche à la phase 3, ajout d'une phase 5, mise à jour des échéanciers, etc.)	Marijo Pilon
02	2025-01-28	Mise à jour du plan d'action (Mise à jour des échéanciers)	Marijo Pilon

La mise à jour du plan d'action doit être revue annuellement avant le 31 mars (RQEP, art. 36.2).

Table des matières

Liste des abréviations	4
Mise en contexte.....	5
Phase 1 – Inventaire des secteurs à prioriser.....	6
Phase 2 – Sensibilisation de la population concernant le plomb dans l’eau potable.....	7
Phase 3 – Dépistage du plomb dans l’eau potable des secteurs ciblés	8
Phase 4 – Planification et remplacement des entrées de service en plomb	10
Phase 5 – Mise à jour de l’inventaire.....	11
ANNEXE 1.....	12

Liste des abréviations

Les abréviations utilisées dans ce document sont expliquées ci-après.

DSP	Direction de la santé publique
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
mg/L	Milligramme par litre est une unité de concentration
RQEP	Règlement sur la qualité de l'eau potable
SIGIM	Système géomatique de gestion des actifs et de l'information spécifiquement conçu pour les municipalités, villes et MRC
STIG	Service des technologies de l'information et de la géomatique

Mise en contexte

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) invite les municipalités à entreprendre la préparation d'un plan de réduction du plomb dans l'eau potable ⁽¹⁾, à le communiquer et à le mettre en place.

Parallèlement, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis à jour le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ⁽²⁾, demandant aux municipalités de préparer et diffuser un plan d'action pour la réduction du plomb dans l'eau potable lorsque, à la suite d'un échantillonnage, un résultat d'analyse dépasse la norme relative au plomb.

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation provinciale, la Ville de Vaudreuil-Dorion s'est dotée d'un plan visant à déterminer les secteurs du territoire à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable. Les actions qui en découlent permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures de correction nécessaires au besoin et de tenir informés les citoyennes et citoyens de l'état d'avancement du plan. La Ville de Vaudreuil-Dorion partage la préoccupation du gouvernement à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire celle-ci, le cas échéant.

(1) Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-gouvernement-du-quebec-reitere-limportance-de-poser-les-gestes-necessaires-pour-limiter-la-presence-de-plomb-dans-leau-31848>

(2) Source : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/reglement.htm>

Phase 1 – Inventaire des secteurs à prioriser

La phase 1 du Plan municipal consiste à identifier les secteurs du territoire à prioriser, en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable, dont les entrées de service et les conduites privées en plomb. Le MELCCFP recommande d'utiliser les critères suivants :

- Secteurs avec une forte présence de maisons unifamiliales et petits immeubles construits entre 1940 et 1970;
- Secteurs où des entrées de service en plomb furent installées;
- Secteurs où des analyses de la qualité de l'eau potable ont révélé la présence de plomb.

ACTION	% AVANCEMENT	ÉCHÉANCIER	DATE COMPLÉTÉ	SUIVI/COMMENTAIRES
Objectif : À l'aide des critères recommandés, cibler les secteurs où des entrées de service ou des conduites privées en plomb ont possiblement été installées.				
Produire une carte des secteurs ciblés (voir annexe 1)	100 %	2022	2022	
Produire une liste des adresses ciblées	100 %	2022	2022	

Phase 2 – Sensibilisation de la population concernant le plomb dans l’eau potable

La phase 2 du Plan municipal consiste à sensibiliser la population concernant le plomb dans l’eau potable et la qualité de l’eau distribuée. De plus, la phase 2 consiste également à transmettre une fiche d’information aux résidents des secteurs ciblés afin de les sensibiliser et d’inventorier les conduites privées en plomb.

Trois groupes seront ciblés :

- Bâtiment construit avant 1970 et raccordé sur un réseau d’aqueduc datant de 1970 ou moins;
- Bâtiment construit avant 1970 et raccordé sur un réseau datant de 1971 ou plus;
- Bâtiment construit avant 1970 et alimenté par un puits ou un réseau privé.

ACTION	% AVANCEMENT	ÉCHÉANCIER	DATE COMPLÉTÉ	SUIVI/COMMENTAIRES
Objectif : Sensibiliser la population à la problématique du plomb dans l’eau potable.				
Rendre disponible le feuillet d’information gouvernemental « Plomb-eau-potable-Quoi-Faire »	100 %	2022-09	2022-08 2024-03	Des feuillets sont disponibles à l’usine de filtration; Disponible en version électronique sur le site Internet de la Ville.
Création de fiches d’information, de sensibilisation et d’évaluation de la conduite privée via le site Internet municipal.	100 %	2022-09	2024-03	Disponible en version électronique sur le site Internet de la Ville.
Transmettre les fiches d’information aux résidents des différents secteurs ciblés sous forme d’avis écrit.	50 %	2022-10		La rédaction des lettres est complétée.

Phase 3 – Dépistage du plomb dans l'eau potable des secteurs ciblés

La phase 3 du Plan municipal consiste à vérifier la présence de plomb dans l'eau potable des résidences et des bâtiments des secteurs ciblés. À l'aide des analyses exigées par le RQEP et des communications transmises à la phase 2, la phase 3 consiste également à dresser un inventaire des entrées de service et des conduites privées en plomb. Voici la démarche faite par la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la validation de la présence de conduite en plomb :

1. Échantillonner aux adresses figurant dans « l'inventaire des secteurs à prioriser » de la phase 1, selon les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP). À noter que la période d'échantillonnage doit avoir lieu entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre.
2. Réception des résultats d'analyses par le laboratoire agréé.
 - 2.1 Démarche si le résultat d'analyse $\leq 0,001$ mg/L de plomb :
 - Communication des résultats aux occupants dans les 30 jours suivant la réception du certificat d'analyse.
 - 2.2 Démarche si le résultat d'analyse $\geq 0,002$ mg/L de plomb :
 - Communication des résultats aux occupants dans les 30 jours suivant la réception du certificat d'analyse. Si le résultat est $> 0,005$ mg/L (norme), le Service des eaux avise la Direction de la santé publique (DSP) et le ministère de l'Environnement (MELCCFP);
 - Procéder à l'échantillonnage séquentiel (5 minutes écoulement, 30 minutes stagnation, remplissage du 1^{er} litre, 2^e litre, 3^e litre et 4^e litre successivement). Ce protocole d'échantillonnage permet de déceler où se situe la source de plomb (plus près du robinet ou plus près de la vanne d'arrêt). Dans le cas où le délai de la période d'échantillonnage est dépassé, il sera prévu de reporter le prélèvement dans la prochaine campagne.
 - 2.2.1 S'il y a un résultat de l'échantillonnage séquentiel $\geq 0,005$ mg/L (norme) :
 - Communication des résultats à la DSP et au MELCCFP dans les meilleurs délais;
 - Communication des résultats aux occupants dans les 30 jours suivant la réception du certificat d'analyse;
 - Si le propriétaire est d'accord, une demande est faite au Service des travaux publics afin d'investiguer par hydroexcavation pour vérifier si la partie publique et la partie privée sont en plomb ou non;
 - Le Service des travaux publics communique avec le citoyen pour l'informer de la période des travaux d'hydroexcavation. Après les travaux, ils remettent le terrain tel qu'il était avant les travaux;
 - Le Service des travaux publics communique les résultats au Service des eaux;
 - Si la partie publique et/ou privée est confirmée en plomb, la phase 4 s'applique;
 - Si la partie publique et privée ne sont pas en plomb, le Service des eaux communique avec la Direction de la santé publique (DSP) et les occupants des mesures de précautions à prendre.

2.2.2 Si les résultats de l'échantillonnage séquentiel sont < 0,005 mg/L plomb :

- Communication des résultats aux occupants dans les 30 jours suivant la réception du certificat d'analyse en indiquant les mesures de précaution.

ACTION	% AVANCEMENT	ÉCHÉANCIER	DATE COMPLÉTÉ	SUIVI/COMMENTAIRES
Objectif : Vérifier la présence ou non de plomb dans l'eau potable.				
Échantillonner selon les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP).	100 %	1 ^{er} juillet au 1 ^{er} octobre de chaque année.	En continu	
Communication des résultats aux propriétaires lorsqu'il y a un dépassement de norme.	100 %	Dans les 30 jours suivant la réception du certificat d'analyse.	En continu	
Objectif : Inventorier les entrées de service et les conduites privées en plomb.				
À l'aide des résultats d'analyse et des informations recueillies (fiches d'information, hydroexcavation, etc.), dresser une liste d'adresses où le plomb est présent.	100 %	Avant le 31 janvier de chaque année	En continu	

Phase 4 – Planification et remplacement des entrées de service en plomb

La phase 4 du Plan municipal consiste à vérifier la présence d'entrées de service en plomb, à planifier et à effectuer le remplacement des entrées de service en plomb en permettant aux propriétaires de prévoir le remplacement de leur conduite privée lorsque requis.

Il est fortement suggéré de remplacer la partie publique et la partie privée d'une entrée de service en plomb dans une même intervention. Un remplacement partiel peut nuire davantage en relarguant plus de plomb dans l'eau par le phénomène de corrosion galvanique.

ACTION	% AVANCEMENT	ÉCHÉANCIER	DATE COMPLÉTÉ	SUIVI/COMMENTAIRES
Objectif : Valider la présence de conduite en plomb.				
Valider la présence de conduite en plomb en amont et en aval du robinet de fermeture de la ville (hydroexcavation).	100 %	D'avril à octobre de chaque année, à la suite de la mise à jour de l'inventaire	En continu	Service des travaux publics
Avis écrit aux propriétaires de la présence de conduite en plomb à la suite de l'investigation (partie publique et/ou privée) et informations sur les prochaines étapes.	100 %	30 jours suivant la réception des observations de validation par hydroexcavation	En continu	Service des eaux
Objectif : Coordonner, planifier et apporter les correctifs nécessaires au réseau d'aqueduc en procédant à l'élimination des conduites en plomb.				
Avis écrit aux propriétaires de la date des travaux de remplacement de la conduite en plomb (partie publique et/ou privée).	0 %	30 jours avant la réalisation des travaux.	En continu	
Réalisation du remplacement des conduites en plomb (partie publique et/ou privée).	0 %	D'avril à octobre de chaque année.	En continu	
Objectif : Mise en place d'un programme d'aide financière.				
Évaluer la possibilité de mettre en place un programme d'aide financière pour le remplacement des conduites privées en plomb. Informations disponibles via le site Internet (Environnement > Subventions environnementales)	100 %	Décembre 2022 Révisé pour Septembre 2023	2024-09	Service du génie et de l'environnement; Service des eaux

Phase 5 – Mise à jour de l’inventaire

Afin d’avoir une base de données disponible à l’ensemble des services, il faut s’assurer de maintenir l’inventaire à jour. Les données seront intégrées dans SIGim.

ACTION	% AVANCEMENT	ÉCHÉANCIER	DATE COMPLÉTÉ	SUIVI/COMMENTAIRES
Objectif : Rassembler l’information concernant les adresses ayant eu une investigation				
Transmettre l’information au Service des technologies de l’information et de la géomatique (STIG)	0 %	Au 31 janvier de chaque année		Service des eaux
Intégrer les données dans SIGim	0 %	Au 30 avril de chaque année		Service des technologies de l’information et de la géomatique (STIG)

ANNEXE 1



Vaudreuil-Dorion

Plomb 2019

Légende

Cartographie de base

Unité : 1:10000

Projet : 2019-10-01

Secteurs ciblés

Plomb 2019



Source :
 Données :
 Municipalité de Vaudreuil-Dorion, 2019
 Cartographie : GMR, 2019
 Date : 2019-10-01

Source : H:\GESTION CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE\EAU POTABLE\PLOMB\PLAN ACTION\PLAN SECTEURS CIBLÉS-Plomb Vaudreuil-Dorion_20191120.pdf